



LE 7 JUILLET 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 7 juillet 2014 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 1173

Projet de règlement numéro 1173 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour agrandir la zone 2-H à même la zone 6-P

Monsieur Pierre Renaud présente le projet de règlement numéro 1173 et les conséquences de son adoption.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Plus particulièrement, l'article 2 du Second projet de règlement, qui a pour objet d'agrandir la zone 2-H à même la zone 6-P par l'ajout d'un nouveau terrain connu comme étant le lot 5 299 469 du cadastre du Québec.

Suite à l'analyse préliminaire de la conformité du Règlement 1173 préparée par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, des modifications sont nécessaires pour l'adoption du second projet de règlement afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement durable. Le second projet de règlement sera adopté avec les changements proposés adaptés aux réalités de la Ville de Beaupré. Ainsi, le second projet prévoira l'aménagement d'une aire tampon afin d'assurer une cohabitation entre un usage résidentiel et un usage public sensible (comprend les établissements de santé, d'éducation, d'hébergement ou de services de garde) et les dispositions normatives de la section 5.9 du schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré relative aux zones exposées aux glissements de terrain.

Une (1) personne est présente et aucune question n'est posée relativement à ce règlement.

Fin de l'assemblée publique de consultation à 20 h 04.

20 H 04 SÉANCE RÉGULIÈRE

6693-070714 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis juin 2014

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire juin 2014

6694-070714 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014.

6695-070714 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2014

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2014.

6696-070714 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1401041 à 1401092	449 832,37 \$
Numéros 1401093 à 1401145	70 733,50 \$
Numéros 1401041 à 1401092	37 450,68 \$
Numéros 1401174 à 1401192	137 152,44 \$

6697-070714 **ABROGER LA RÉSOLUTION #6665-020614 – GAAP ENDURO – AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution #6665-020614 adoptée le 2 juin 2014.

6698-070714 **ACHAT DE 2 LUTRINS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter 2 lutrins au coût de 3 191,10 \$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie « Urbann ».

6699-070714 **MANDAT À ME CAROLINE PELCHAT**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater Me Caroline Pelchat pour tenir une rencontre le 22 septembre avec le conseil municipal concernant la mise à jour des lois et règlements, le tout suivant l'offre de services du 18 juin 2014 au montant de 750 \$ plus les déboursés et les taxes applicables.

6700-070714 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le budget révisé en date du 9 juin 2014 de l'Office municipal d'habitation de Beauré pour l'exercice 2014 :

Revenus	75 455,00 \$
Dépenses	<u>116 053,00 \$</u>
Déficit	(40 598,00 \$)

Répartition du déficit

SHQ 90%	36 538 \$
Ville de Beauré 10%	4 060 \$

6701-070714 **MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1171**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 1171 en date du 10 mars 2014;

ATTENDU l'estimation préliminaire datée du 31 janvier 2014 au montant de 4 578 300 \$ produite par BPR comme annexe « A »;

ATTENDU que suite à l'appel d'offres public pour les services professionnels en ingénierie, en mars 2014, la firme « Les Consultants SM inc. » fut retenue;

ATTENDU l'estimation datée du 4 juillet 2014 au montant de 4 876 336,66 \$ produite par la firme « Les Consultants SM inc. » actualisant le coût des travaux;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de remplacer l'estimation préliminaire datée du 31 janvier 2014 produite par BPR comme Annexe « A » audit règlement numéro 1171;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de modifier le règlement numéro 1171 afin de remplacer l'Annexe « A » datée du 31 janvier 2014 et produite par la firme « BPR » par l'annexe « E » préparée par la firme « SMI » en date du 4 juillet 2014 au montant de 4 876 336,66 \$, laquelle annexe « E » fait partie intégrante du Règlement numéro 1171.

6702-070714 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en juin 2014;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont été invités et qu'une seule soumission a été reçue de :

Eureka	Option 1 an :	127 903,94 \$
	Option 2 ans :	259 262,88 \$
	Option 3 ans :	394 186,04 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de rejeter l'appel d'offres sur invitation puisqu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus un contrat pour la fourniture de services autres que des services professionnels.

6703-070714 **HÉMA QUÉBEC – CLINIQUE DE SANG LE 5 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du Centre communautaire le 5 novembre 2014 pour la tenue d'une clinique de sang.

6704-070714 **BISSON & ASSOCIÉS – PAIEMENT FACTURE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #BA.E14.006.1 au montant de 2 142,50 \$ plus les taxes applicables.

6705-070714 **PLUMOBILE – INSTALLATION D'ABRIBUS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers, et résolu unanimement d'autoriser l'installation de 2 abribus aux endroits suivants : sur le boulevard Bélanger et sur la rue Beauregard.

6706-070714 **JEAN-FÉLIX MARTINEAU – AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Jean-Félix Martineau dans le cadre de sa participation aux Championnats canadiens de ski de fond 2015 à Thunder Bay en Ontario;

ATTENDU que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser à Jean-Félix Martineau la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

6707-070714 **CONGRÈS FQM 2014 – AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme maximale de 10 000 \$ pour l'organisation du Congrès de la FQM 2014.

Monsieur le maire a exercé son droit de vote.

Pour : 6 Contre 1 (M. Pierre Renaud)

6708-070714 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 1173-1**

ATTENDU la consultation publique tenue ce jour à 20 h;

ATTENDU les modifications proposées suite à l'analyse préliminaire de la conformité du Règlement 1173 préparée par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 1173-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour agrandir la zone 2-H à même la zone 6-P avec les modifications proposées.

6709-070714 **VÉLIRIUM - DEMANDE D'AUTORISATION AFFICHAGE**

Attendu que Gestev demande l'autorisation pour installer des enseignes temporaires en aluminium (format 4 X 4 pieds) pour annoncer l'évènement « Vélirium » qui se tiendra au Mont Ste-Anne du 31 juillet au 3 août 2014;

Attendu que les enseignes seraient installées aux endroits suivants : sur la route 138 à l'angle de la route 360 et sur le terre-plein central de la Route 360 à l'entrée de la station Mont Ste-Anne;

Attendu que les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

Attendu que Gestev devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés;

ATTENDU que Gestev devra déposer, au Service d'urbanisme de la Ville, les dessins d'atelier pour approbation avant leur installation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés pour la période du 8 juillet au 8 août 2014.

6710-070714 **VÉLIRIUM - SOIRÉES LOUNGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre le 31 juillet et le 3 août 2014 de

18 h à 3 h le matin. Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur. Si la Ville reçoit quelque plainte que ce soit, la présente autorisation pourra être révoquée, sur avis écrit, sans autre avis ni délai. De plus, la Sûreté du Québec devra être informée par l'organisateur de la tenue de ces événements.

6711-070714 **DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 190 RUE ST-LOUIS**

Attendu que le conseil municipal désire vendre la maison sise au 190, rue St-Louis afin qu'elle soit déménagée pour créer un espace vert aménagé;

Attendu que dans le cas où elle ne serait pas vendue, le conseil désire qu'elle soit démolie;

Attendu que la Ville a déposé une demande de permis de démolition;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1122 concernant la démolition d'immeuble, il est prévu que le comité de démolition constitué du conseil municipal requiert l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le conseil municipal a acquis l'immeuble pour fins municipal dans le cadre d'un souhait exprimé pour déménager son Hôtel de Ville dans le noyau villageois, plus précisément sur le site de l'ancienne caisse populaire;

Attendu que le conseil municipal a décidé de vendre uniquement la maison afin qu'elle soit déménagée ou si elle n'est pas vendue, qu'elle soit démolie aux fins de changer la vocation du terrain pour en faire un espace vert aménagé;

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution 6671-020614 pour vendre par enchères publiques la maison du 190, rue St-Louis et qu'il s'avère inévitable que la maison soit déménagée ou démolie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder le permis de démolition.

Que le terrain soit aménagé en parc public.

6712-070714 **PERMIS DE CONSTRUCTION – CABANON (15, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 15, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le cabanon projeté s'harmonise au bâtiment principal et répond aux objectifs et critères énoncés dans les règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

6713-070714 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (320 À 332 RUE DES MÉSANGES)**

Attendu que l'entreprise Habitation Canadienne Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 4 logements tenus en copropriété compris dans le développement domiciliaire Villas Mont Ste-Anne et qui seront désignées comme étant les 320 à 332, rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6714-070714 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (120, RUE DE LA PIONNIÈRE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée comprise dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête et qui sera désignée comme étant le 120, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujétiés à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée s'intègre au caractère bâti du secteur et répond aux objectifs et critères énoncés dans les règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6715-070714 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – GARAGE ATTENANT (305, RUE DE L'ÉRABLIÈRE)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 305, rue de l'Érablière ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal dans le développement domiciliaire Domaine de l'Érablière est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le garage projeté attenant à la maison s'harmonise au bâtiment principal et répond aux objectifs et critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage attenant à la maison.

6716-070714 **PROJET DE RÉNOVATION – CHALETS MONT STE-ANNE (76, rue du Beau-Lieu)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 76, rue du Beau-Lieu ont déposé les plans pour une demande de permis pour l'ajout d'une lucarne sur l'immeuble qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu que les propriétaires ont obtenu l'autorisation par résolution du syndicat de la copropriété pour la réalisation des travaux;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que l'ajout de la lucarne s'intègre au cadre bâti et ne met pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

6717-070714 **ACQUISITION DU LOT 5 370 196 (M. GHYSLAIN LESSARD – RUE INDUSTRIELLE)**

ATTENDU que le cédant est propriétaire d'un immeuble situé dans le parc industriel connu comme étant le lot 5 370 196;

ATTENDU que ledit lot correspond à un segment de l'assiette de rue qui est reconnue comme chemin ouvert au public par le règlement numéro 993;

ATTENDU que dans le cadre de la réforme cadastrale, il a été mis au jour que la Ville n'a pas de titres au Bureau de la publicité des droits à l'égard de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'acquérir de M. Ghyslain Lessard le lot # 5 370 196 pour la somme de 1 000 \$;

- b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cet effet;
- c) de payer tous les frais reliés à la présente transaction;
- d) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

6718-070714 **ACQUISITION DU LOT 5 370 194 (M. FRANÇOIS LESSARD ET 2868-8737 INC.)**

ATTENDU que les cédants sont propriétaires d'un immeuble situé dans le parc industriel connu comme étant le lot 5 370 194;

ATTENDU que ledit lot correspond à un segment de l'assiette de rue qui est reconnue comme chemin ouvert au public par le règlement numéro 993;

ATTENDU que dans le cadre de la réforme cadastrale, il a été mis au jour que la Ville n'a pas de titres au Bureau de la publicité des droits à l'égard de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'acquérir de M. François Lessard et 2868-8738 Québec inc. le lot # 5 370 194 pour la somme de 1 000 \$;
- b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cet effet;
- c) de payer tous les frais reliés à la présente transaction;
- d) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

6719-070714 **RÉGULARISATION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ ET CESSION D'UNE FRACTION DE TERRAIN – LOT 3 682 461**

ATTENDU que M. Martin Lavoie et Mme Linda Simard sont propriétaires de l'immeuble sis au 10854 avenue Royale connu comme étant le lot 3 682 222;

ATTENDU que la Ville de Beaupré serait propriétaire du lot adjacent connu comme étant le lot 3 682 461 sans titre publié de cet immeuble qui n'aurait jamais été utilisé comme rue publique et que l'empiètement sur ledit lot dure depuis plus de dix ans et a toujours été continu, paisible, public et non équivoque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) de céder à M. Martin Lavoie et Mme Linda Simard pour la somme de 1,00 \$ en reconnaissance acquisitive sur la fraction de l'immeuble occupée et qu'une opération cadastrale soit effectuée pour séparer le lot 3 682 461. Tous les frais seront à la charge des acquéreurs;
- b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

6720-070714 **EMBAUCHE M. GABRIEL OUELLET – PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M. Gabriel Ouellet à titre de préposé à l'écocentre au tarif horaire de 12,45 \$.

6721-070714 **TRANSPORT EN VRAC**

CONSIDÉRANT que l'Association des transporteurs en vrac de Montmorency inc. détient un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports;

CONSIDÉRANT que le conseil désire manifester à l'Association son intérêt à ce que les camionneurs en vrac abonnés au service de cette Association participent à la réalisation de contrats sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le conseil manifeste son intérêt, en principe, à ce que l'exécution de contrats par la Ville, relativement à la fourniture ou des travaux comportant du transport de matières en vrac, soit réalisée par des abonnés au service de courtage de l'Association des transporteurs en vrac de Montmorency inc., dans une proportion minimale de cinquante pour cent (50%);

QU'EN considération de cet intérêt, la Ville verra à insérer des clauses pour prévoir cette obligation auprès des entrepreneurs et de ses sous-traitants, à moins de circonstances exceptionnelles ou de conditions d'octroi de subventions qui rendraient cette obligation incompatible avec les conditions d'octroi;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à L'Association des transporteurs en vrac de Montmorency inc.

6722-070714 **INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SOUS LE PONT DE LA ROUTE 138**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'installer une clôture pour empêcher l'accès sur la berge de la rivière en voiture sous le pont de la Route 138 au coût approximatif de 1 100 \$.

6723-070714 **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 RÉFECTION D'UN TRONÇON DU BOULEVARD BÉLANGER**

Considérant la recommandation positive de la firme BPR et du Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu concernant le paiement du décompte progressif #4 des travaux de réfection d'un tronçon du Boulevard Bélanger;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 100 454,30 \$ incluant les taxes et financée par le règlement 1156.

6724-070714 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE INDUSTRIELLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) que la Ville de Beupré mandate la firme Techni Génie à soumettre au nom de la Ville, une demande au MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la rue Industrielle;
- b) que la Ville de Beupré s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation;
- c) que la date de fin des travaux est prévue pour fin octobre 2014 et l'attestation au MDDELCC est prévue pour décembre 2014. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, nous nous engageons à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin des travaux et de transmission de l'attestation;
- d) d'abroger la résolution #6580-080414 adoptée le 8 avril 2014.

6725-070714 **EMBAUCHE EMPLOYÉS CAMP D'ÉTÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes pour combler un poste vacant suite à une démission et remplacer une personne au service de garde :

M. Thomas Grenier	moniteur service de garde	10,70 \$/heure
Mme Raphaëlle Simard	monitrice camp de jour	10,70 \$/heure

6726-070714 **COLLOQUE ASSOCIATION DES ENQUÊTEURS D'INCENDIE DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de rembourser les frais du colloque assumés par M. Patrick Goupil, directeur du Service des incendies.

6727-070714 **COLLOQUE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2014 À VICTORIANVILLE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer au colloque développement des parcs industriels qui se tiendra les 3 et 4 septembre 2014 à Victoriaville et de rembourser les frais inhérents.

6728-070714 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE FONDS VERT MUNICIPAL TERRAINS AIM**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de pilotage fonds municipal vert :

M. Michel Paré	M. Pierre Renaud
M. Serge Simard	M. Roch Lemieux
M. Jean-François St-Pierre	M. Richard Lampron
M. Yves Hennekens	M. Bernard Paré
M. Patrick Guérard	M. Tony Hawke
M. Martin Lebel	M. Louis Grenier

6729-070714 **MANDAT À YHC ENVIRONNEMENT - PROJET FMV : PLAN D'ACTION POUR LA VALORISATION DES TERRAINS CONTAMINÉS AIM**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater YHC Environnement pour la coordination dans la phase de réalisation du plan d'actions pour la valorisation des terrains contaminés AIM, suivant l'offre de services du 20 février 2014 au montant maximum de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 1173-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour agrandir la zone 2-H à même la zone 6-P.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et aucune question n'a été posée.

6730-070714 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 25.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale